

# Le taux d'imposition reste stable

Jeudi, Josette Fardeau, conseillère municipale et doyenne d'âge, a pris la présidence du Conseil municipal pour le vote du compte administratif 2017. Ces comptes, en conformité avec ceux dressés par Catherine Cardinal, receveur du Trésor public, ont été approuvés à l'unanimité par le Conseil. Les résultats en excédent ou en déficit (service enfance et jeunesse) ont été affectés au budget 2018 par un vote également unanime.

Lydie Demené, la maire, a souhaité maintenir en 2018 les taux d'imposition de 2017 afin de ne pas augmenter la pression fiscale sur les ménages grâce aux recettes obtenues sur les droits d'enregistrements et de mutations liés au passage de la commune en station de tourisme.

La reconduction de la taxe d'habitation à 14,02 %, de la taxe foncière à 25,33 % et de la taxe foncière sur le non bâti à 60,29 % a été votée à l'unanimité. Seule la base prévisionnelle intègre une actualisation forfaitaire fixée à 1,02 % par la loi des finances. La prévision pour 2018 serait de 1 059 765 euros.

La proposition de budget 2018 a ensuite été adoptée à l'unanimité

par le Conseil dans un concept d'équilibre entre les dépenses et les recettes : 204 922,59 € en ce qui concerne l'enfance et jeunesse ; 74 034,39 € pour la section de fonctionnement et 55 685,83 € pour la section investissement du budget du port; 198 804,74 € pour la section de fonctionnement et 174 407,44 € pour la section d'investissement du budget camping ; 1 921 205,17 € pour la section de fonctionnement et 1 637 396,73 € pour la section investissement du budget commune.

## Nouvelle signalétique

Par ailleurs, le Conseil s'est montré favorable à une nouvelle signalétique sur la commune. Dans un souci d'uniformité, il a été décidé de reproduire la charte graphique (forme et couleur) du site classé de l'estuaire de la Charente et de l'arsenal de Rochefort sur l'ensemble de la commune. La part financière de la commune restant à charge serait de 16 623,15 € hors taxes. Les commerçants auraient la possibilité d'avoir une visibilité sur les bîmâts (120 euros en simple face et 150 euros en double face).

**Frédéric Delcourt**